

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE CODALET du 07/12/2022

L'an deux mille vingt et deux et le sept décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de CODALET s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

ÉTAIENT PRESENTS : Michel LLANAS, Frédéric GALIBERT, Patrick MASSELOT
Isabelle AUBRY, Christine BATARDIERE, Jhoanni CONESA, Florence DEGEILH,
Pascal DUFLOT, Marina GUYON, Emmanuelle PUY.

ÉTAIT EXCUSEE : Christine RIERA, qui donne procuration à Patrick MASSELOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : est désignée Christine BATARDIERE.

Le Maire ouvre la séance et demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 28/09/2022, celui-ci n'appelant pas de remarques, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

- **Modalités Publication d'acte**

La Préfecture demande de revoir la délibération du 22 juin 2022

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la Commune de Codalet, afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le maire propose à l'assemblée de choisir par AFFICHAGE EN MAIRIE.

Voté à l'unanimité

- **Décision modificative n° 2/2022 (réajustements comptabilité)**

Procéder à la neutralisation des amortissements pour 2022

Reprise du résultat d'investissement 2021 au C/001 (suréquilibré)

Intégrer un chèque de 1059.23€ don à la commune par l'association A.S.L

Voté à l'unanimité

- **Motion AMF : finances locales**

Soutien aux finances locales par l'AMF : Voté à l'unanimité

- **Motion Sydeel 66 : tarifs électricité communes des PO**

Soutien à la motion : Voté à l'unanimité

- **Devenir Association colotis « la Llitera » : 2 délibérations, suite à l'assemblée générale du 3 novembre 2022**

- Rétrocession et incorporation de deux parcelles terrains de l'association syndicale libre (ASL) des 2 lotissements « Llitera » dans le domaine public communal : AA 85 et AB 304, espaces verts.

Voté à l'unanimité

- L'ASL propose à la commune le solde de 1.059,23 €, car, prochainement aura lieu la dissolution de l'association qui n'aura plus objet d'être (à ce jour, toutes les parcelles ont été vendues). La commune s'engage à utiliser ce solde sur le secteur du lotissement « la Llitera » pour des travaux communaux.

Voté à l'unanimité

• QUESTIONS DIVERSES

- **Projets 2023** : Aménagement Centre Village (places/lavoir)
Garde-corps, porte vélos, fleurs, toilettes sèches ...
(Subvention aide à l'implantation de toilettes sèches à hauteur de 80%)
Plusieurs Devis à demander pour février 2023 : Sydeel 66 + Elec (leds lotissement « la Llitera »)
- **Bulletin communal** : articles à préparer pour diffusion en janvier
- **Monuments aux Morts** : subvention souvenir français participation de 100 € par la commune sur les 720 € du cout global
- **Flyer personnes vulnérables** : restriction Electricité
- **Opération Façades** : centre village reconduite en 2023
- **Courrier Aude Vives** : demande de photos de réalisation de travaux en utilisant les recettes des amendes de police.
- **2 parcelles Broch à la commune** : Nom nouveau de l'Impasse de Nougazol ? +
RDV prévu 09/12/22 : experts Costa et Aubert, suite dossier en cours
- **Toiles 2023** : pour les demandes de subventions de cette animation
1/ proposition d'intégrer les toiles dans le comité des fêtes ? voir avec le bureau si ok !!
2/ Créer sa propre association
- **Brioches 2022** : Florence et Manu signalent que 42 brioches ont été vendues à 5€ : Opération à renouveler en mieux !!!
- **Lettre anonyme** d'une personne âgée concernant la passerelle endommagée + diverses choses défectueuses : bancs à enlever
- **Compte rendu réunion** Commission enfance jeunesse : manque de personnel en fonction des demandes, difficultés de trouver des structures pour accueillir le maximum.
- **Jardins familiaux** : bilan positif par Jhoanni
- **Cadeaux Noël 2022** pour l'Estany ? livres ? Produits locaux ?
- **Carte New York de Valentine Guyon** Remerciements et ravie !!!
- **Patrick MASSELOT** demande que soit revu l'emplacement des poubelles sur la RD, car danger et incommode pour les personnes âgées du quartier.

A 22h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Christine BATARDIERE



Le Maire

Michel LLANAS

